



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pistes cyclables

Question écrite n° 3549

Texte de la question

M. Jean-Paul Fuchs demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme ce que le Gouvernement compte faire pour multiplier d'une manière significative les pistes cyclables.

Texte de la réponse

Le développement de l'usage de la bicyclette comme moyen de déplacement est une volonté du gouvernement. Pour cela, tout un travail de réflexion est en cours, notamment avec le club des villes cyclables, pour promouvoir les aménagements les plus adaptés en agglomération. Leur mise en œuvre reste toutefois de la seule compétence des collectivités locales concernées. Un document de promotion du vélo a été diffusé aux villes les plus importantes, deux premières fiches techniques viennent d'être publiées (notamment sur les bandes cyclables) et un document vidéo a été présenté au salon mondial du cycle. En ce qui concerne les routes de rase campagne, plutôt que de construire des pistes cyclables séparées dont l'entretien pose des problèmes très délicats, il est envisagé de généraliser, chaque fois que la largeur de l'emprise le permettra et à l'occasion de travaux de réaménagements lourds, des accotements stabilisés et revêtus sur lesquels les vélos seraient autorisés à circuler. Ces dispositions ne peuvent toutefois s'appliquer aux routes express ou aux autoroutes dont le statut interdit l'accès de certains usagers, dont les cyclistes.

Données clés

Auteur : [M. Fuchs Jean-Paul](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3549

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1968

Réponse publiée le : 8 novembre 1993, page 3932